

# 06 octobre

## Journée nationale des aidant.e.s



Communiqué • 06 octobre 2022

La journée du 6 octobre est, chaque année depuis 2010, consacrée aux aidants.es. Cette journée leur donne de la visibilité et leur permet de s'informer sur leurs droits ainsi que sur les aides dont ils peuvent bénéficier.

Sachez que depuis le 1er juillet 2022, le "congé proche aidant" (tout comme le dispositif du don de jours de repos) est ouvert aux salariés portant assistance à un proche handicapé, invalide ou en perte d'autonomie et ce, quelle que soit la gravité de son état.

Que fait france.tv ?

France Télévisions fait appel à la générosité des salariés qui peuvent donner des jours ([fiche congés de proches aidants non à jour dans l'intranet](#)), et nous renvoie au service social Responsage... FTV externalise la gestion des problèmes.

Force Ouvrière demande à ce que le sujet des proches aidant.e.s soit mieux encadré par notre entreprise afin de faciliter la vie des salariés concernés.

Dans le cadre de la négociation de la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT), Force Ouvrière demande qu'un chapitre concernant les proches aidants soit intégré à la négociation, et que l'entreprise puisse réellement faciliter les démarches pour les aidants.

En 2030, 1 actif sur 4 sera proche aidant !

Cette année, vous ne pourrez placer que 5 jours sur le compte épargne temps (CET). Si vous souhaitez faire don des jours que vous ne pourrez pas utiliser ou si vous en avez besoin pour aider un proche, Force Ouvrière est à votre écoute et vous accompagnera dans vos démarches.

Une seule adresse : [contact@fo-france.tv](mailto:contact@fo-france.tv)

**FO se mobilise à vos côtés.**

[Cliquez sur ce lien pour plus d'informations " le guide proches aidants FO".](#)